

CONSORT NT

Société Anonyme

Immeuble Cap Etoile
58, boulevard Gouvion Saint Cyr
75017 PARIS
RCS Paris 389 488 016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2018



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.



CONSORT NT

Société Anonyme

Immeuble Cap Etoile
58, boulevard Gouvion Saint Cyr
75017 Paris
RCS Paris 389 488 016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Consort NT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Consort NT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 5 138 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2.3 « Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.
- Votre société constate les résultats des contrats à long terme selon les modalités décrites au paragraphe 2.5 « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation du chiffre d'affaires à l'avancement, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane DAHAN', is written over the printed name.

Stéphane DAHAN

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	25 142	25 142		
Fonds commercial	6 860		6 860	6 860
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 375 245	782 346	592 899	627 474
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 592 069	2 366 758	225 310	446 654
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 147 982	10 000	5 137 982	5 137 982
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	179 603		179 603	180 453
ACTIF IMMOBILISE	9 326 901	3 184 247	6 142 655	6 399 424
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	13 580 539	122 677	13 457 862	12 201 316
Autres créances	12 418 208	26 000	12 392 208	4 242 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	4 076 084		4 076 084	7 111 071
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	50 762		50 762	172 229
ACTIF CIRCULANT	30 125 593	148 677	29 976 916	23 726 726
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	39 452 494	3 332 924	36 119 571	30 126 150

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 1 760 980)	1 760 980	1 760 980
Primes d'émission, de fusion, d'apport	565 365	565 365
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	176 098	176 098
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	78 886	78 886
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	4 311 261	3 069 508
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 636 538	5 203 958
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	104 548	82 970
CAPITAUX PROPRES	12 633 675	10 937 764
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	33 381	33 381
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 300 580	15 322 333
Dettes fiscales et sociales	2 567 138	2 395 183
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 584 797	1 437 489
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	23 485 896	19 188 386
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	36 119 571	30 126 150

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	23 787		23 787	91 006
Production vendue de biens				
Production vendue de services	52 413 925	215 214	52 629 139	52 008 752
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	52 437 711	215 214	52 652 925	52 099 758
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			208 074	135 155
Autres produits			3 707 397	3 285 481
PRODUITS D'EXPLOITATION			56 568 396	55 520 394
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			51 794 701	51 026 823
Impôts, taxes et versements assimilés			193 951	236 947
Salaires et traitements			137 983	146 221
Charges sociales			64 604	68 698
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			255 919	272 332
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			122 677	174 886
Dotations aux provisions				
Autres charges			24 289	196 899
CHARGES D'EXPLOITATION			52 594 124	52 122 805
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 974 272	3 397 589
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 946 125	2 946 125
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			8 837	1 753
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			2 954 962	2 947 878
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			2 954 962	2 947 878
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			6 929 234	6 345 466

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 416	80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	21 578	20 434
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	23 994	20 514
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	-23 994	-20 514
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 268 702	1 120 994
TOTAL DES PRODUITS		
	59 523 358	58 468 272
TOTAL DES CHARGES		
	53 886 820	53 264 313
BENEFICE OU PERTE		
	5 636 538	5 203 958

Annexes

Table des matières

- 1 Evénements de l'exercice
- 2 Principes comptables et méthodes d'évaluation
 - 2.1 Immobilisations incorporelles
 - 2.2 Immobilisations corporelles
 - 2.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement
 - 2.4 Créances et dettes
 - 2.5 Reconnaissance du revenu
 - 2.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière
- 3 Analyse des comptes sociaux
 - 3.1 Immobilisations et amortissements
 - 3.2 Créances clients et comptes rattachés
 - 3.3 Autres créances
 - 3.4 Produits à recevoir et charges constatées d'avance
 - 3.5 Capitaux propres
 - 3.6 Fournisseurs et comptes rattachés
 - 3.7 Dettes fiscales et sociales et dettes diverses
 - 3.8 Charges à payer
 - 3.9 Echéances des créances et des dettes
 - 3.10 Répartition du chiffre d'affaires
 - 3.11 Autres achats et charges externes
 - 3.12 Dotations et reprises de provisions
 - 3.13 Résultat financier
 - 3.14 Résultat exceptionnel
 - 3.15 Intégration fiscale
 - 3.16 Retraitement des crédits-baux
- 4 Autres informations
 - 4.1 Tableau des filiales et participations (en K€)
 - 4.2 Identité des sociétés qui incluent CONSORT NT dans leur périmètre de consolidation
 - 4.3 Engagements hors bilan
 - 4.4 Effectif
 - 4.5 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction
 - 4.6 Montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat
 - 4.7 Exposition aux risques particuliers

1 Evénements de l'exercice

Néant

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en K Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du fonds commercial et de logiciels amortis sur une durée allant de une à trois ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, dans le respect des règles fixées par les règlements du Comité de la réglementation comptable 2002-10 et 2004-06.

A cet effet, la société a décomposé l'immeuble de bureaux dont elle est propriétaire, la valeur des composants ressortant à 680 K€, soit 50% de la valeur totale. Les composants sont amortis sur une durée allant de 11 à 30 ans, la structure étant amortie sur 45 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

Désignation	Durée d'amortissement	Mode
Constructions décomposées	11 à 45 ans	Linéaire
Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire et dégressif
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Il a été considéré que les amortissements dégressifs pratiqués correspondaient à un amortissement économiquement justifié, eu égard à la politique de renouvellement des investissements et à la charge annuelle que représente la possession d'une immobilisation amortie.

2.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée si la valeur des titres est supérieure à la quote-part de situation nette correspondante. Le cas échéant, une actualisation des flux de trésorerie pourra être effectuée.

2.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

2.5 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires comptabilisé est la résultante de deux éléments :

- les contrats cadre signés avec les clients ;
- l'émission de factures mensuelles acceptées par les clients sur la base des relevés de temps et l'état d'avancement des projets au forfait par rapport au reste à faire.

Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.

Autres prestations :

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

2.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

La convention collective prévoit un droit à indemnité de fin de carrière pour le personnel ayant cinq années d'ancienneté révolues.

La société ne constitue pas de provision pour indemnité de fin de carrière ou complément de retraite dans ses comptes sociaux.

Les engagements de retraite ont été évalués à 10 K € au 31 décembre 2018 (dette latente non enregistrée dans les comptes) ; cet engagement repose sur les hypothèses de calcul suivantes :

- o Taux d'actualisation = 1.60%
- o Age de départ à la retraite = 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres
- o Convention collective = Syntec
- o Table de mortalité = INSEE 2011-2013
- o Taux de turnover = entre 0% et 60 % en fonction du statut et de l'âge du salarié
- o Taux de charges sociales : 45 %

3 Analyse des comptes sociaux

3.1 Immobilisations et amortissements

Immobilisations en K€	Au 01/01/2018	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2018
Concession, brevets	25			25
Fonds commercial	7			7
Constructions	1.375			1.375
Installations générales, agencé	1.296			1.296
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier	1.296			1.296
Immobilisations en cours				
Autres participations	5.148			5.148
Prêts et autres immo financières	181	7	7	180
Total	9.328	7	7	9.327

Amortissements en K€	Au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2018
Concessions, brevets	25			25
Constructions	747	34		782
Installations générales, agencé	1.030	140		1.170
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier	1.116	81		1.196
Total	2.918	256		3.174

La majorité des immobilisations sont localisées en Ile-de-France.

3.2 Créances clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés en K€	31/12/2018	31/12/2017
Clients	13.462	12.371
Clients douteux		26
Clients-Factures à établir	119	0
Dépréciation clients douteux	-123	-196
Total	13.458	12.201

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 12 mois.

3.3 Autres créances

Autres créances en K€	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs débiteurs	36	75
Fournisseurs-Avoirs à recevoir		
Personnel-Rémunérations dues		4
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat-Impôts sur les bénéfices		
Etat-Taxe sur la valeur ajoutée	3.410	2.550
Groupe et associés	8.962	1.628
Débiteurs divers	10	11
Dépréciation des autres créances	-26	-26
Total	12.392	4.242

Toutes ces créances ont une échéance inférieure à 12 mois.

3.4 Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Il n'y a pas de produit à recevoir ; le poste Charges constatés d'avance s'élève à 51 K€. Il est composé principalement de loyers et assurances.

3.5 Capitaux propres

Le capital social est composé de 2.201.225 actions d'un nominal de 0,8 euro, dont 0.54 % ont été mises à la disposition du public sur Euronext Access.

Les actions sont assorties d'un droit de vote double lorsqu'elles sont détenues depuis au moins deux ans sans interruption.

2018 en K€	Capital social	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 01/01/18	1.761	565	8.612		10.938
Dividendes			-3.962		-3.962
Résultat exercice				5.637	5.637
Variation Provisions réglementées			21		21
Situation au 31/12/18	1.761	565	4.671	5.637	12.634

2017 en K€	Capital social	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 01/01/17	1.761	565	7.350		9.676
Dividendes			-3.962		-3.962
Résultat exercice				5.204	5.204
Variation Provisions réglementées			21		20
Situation au 31/12/17	1.761	565	3.408	5.204	10.938

3.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés	31/12/18	31/12/17
Fournisseurs	19.173	15.139
Fournisseurs -Factures non parvenues	128	183
Total	19.301	15.322

3.7 Dettes fiscales et sociales et dettes diverses

Dettes fiscales et sociales et dettes diverses en K€	31/12/18	31/12/17
Personnel et comptes rattachés	42	63
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43	52
Etat-Impôts sur les bénéfices		
Etat-Taxe sur la valeur ajoutée	2.223	2.038
Etat-Autres impôts, taxes et assimilés	259	242
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Clients / clients Avoirs à établir	317	316
Groupe et associés	1.268	1.121
Autres comptes créditeurs		
Total	4.152	3.832

3.8 Charges à payer

Charges à payer en K€	31/12/18	31/12/17
Emprunts-Intérêts courus		
Fournisseurs-Factures non parvenues	128	183
Clients-Avoirs à établir		
Dettes sociales – charges à payer	60	93
Etat-Charges à payer	259	242
Total	447	518

3.9 Echéances des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont une échéance inférieure à douze mois, à l'exception des autres immobilisations financières.

3.10 Répartition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France et s'élève à 52 643 k€
Il est réalisé à hauteur de 95 % avec des clients hors groupe et 5 % avec le Groupe.

3.11 Autres achats et charges externes

Autres achats et charges externes en K€	2018	2017
Etudes et prestations de services		
Matériel, équipements et travaux		
Matières et fournitures non stockées	55	55
Sous-traitance générale	50.251	49.477
Redevances de crédit-bail		
Locations et charges locatives	855	896
Entretien et réparations	48	64
Primes d'assurance	118	126
Autres achats et charges externes	106	116
Personnel extérieur		
Honoraires	108	126
Publicité et relations extérieures	122	92
Déplacements, missions et réceptions	54	35
Frais postaux et télécommunications	70	32
Services bancaires	7	7
Total	51.795	51.027

3.12 Dotations et reprises de provisions

Provisions en K€	Au 01/01/18	Dotations	Utilisations	Reprises	Au 31/12/18
Provision amort dérogatoires	82	22			105
Prov. Immo financières	10				10
Prov. Clients	196	123		196	123
Prov. Autres créances	26				26
Total	314	145		196	263
Dont dotation/reprise d'exploitation		123		196	
Dont dotation/reprise financières					
Dont dotation/reprise exceptionnelles		22			

3.13 Résultat financier

Le résultat financier est un produit qui correspond aux dividendes reçus de ses filiales.

3.14 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles de 24 K€ correspondent pour 22 K€ à une dotation aux amortissements dérogatoires.

3.15 Intégration fiscale

La société a opté pour entrer à compter du 1^{er} janvier 2016 dans un périmètre d'intégration fiscale au sens de l'article 223A du Code Général des impôts dont la société **CONSORT NT Holding** est la tête de groupe.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales comptabilisent leur charge d'impôt comme en l'absence d'intégration et la société mère bénéficie seule des économies ou surcoûts liés au régime de l'intégration fiscale.

La différence entre l'impôt dû sur le résultat d'ensemble et les contributions des filiales est comptabilisée immédiatement par la société mère en résultat.

Impôt sur les sociétés en K€	2018	2017
Résultat courant	1.277	1.128
Résultat exceptionnel	-8	-7
Intégration fiscale		
IS net	1.269	1.121

3.16 Retraitement des crédits-baux

Néant.

4 Autres informations

4.1 Tableau des filiales et participations (en K€)

Filiales à plus de 50% en K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat	Dividendes encaissés
CONSORT FRANCE	1.851	18.133	100%	4.715	4.715			147.620	5.006	2.946
CONSORT R&D	460	1.180	90%	414	414			1.948	204	
CONSORT Méditerranée	9	823	100%	9	9			1.764	105	
CONSORT Italia	10	-12	100%	10	0				-5	

4.2 Identité des sociétés qui incluent CONSORT NT dans leur périmètre de consolidation

Les comptes de la SA CONSORT NT sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés établis :

- par la SA CONSORT NT, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris, cotée sur le marché libre
- Par la SAS CONSORT NT Holding, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris, qui contrôle la SA CONSORT NT.

4.3 Engagements hors bilan

Effectif cadres		1	1
-----------------	--	---	---

4.5 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

CONSORT NT n'a pas versé de rémunération aux membres de son Conseil d'Administration.
Aucun n'engagement en matière de retraite n'excède ce qui est attribué aux salariés.

4.6 Montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat

Montants liés au contrôle légal des comptes	30 K euros
Montants relatifs aux conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	

4.7 Exposition aux risques particuliers

La société CONSORT NT ne possède pas de créances ou dettes en monnaie étrangère.
La société CONSORT NT n'a ni engagement sur les instruments de couverture ni dettes à taux variable.

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	52 652 925	52 099 758	59 360 726	69 403 755	69 348 949
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	7 305 415	6 792 604	5 628 294	7 374 743	3 748 142
Impôts sur les bénéfices	1 268 702	1 120 994	1 060 761	1 107 148	1 047 684
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	400 175	467 652	368 497	463 390	537 935
Résultat net	5 636 538	5 203 958	4 199 036	5 804 205	2 162 522
Résultat distribué		3 962 205	3 962 205	5 943 307	3 962 205
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,74	3,22	2,59	3,56	1,53
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,56	2,96	2,38	3,3	1,23
Dividende attribué	0	2,25	2,25	3,37	2,25
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	1	1	1
Masse salariale	137 983	146 221	141 535	150 044	134 146
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	64 604	68 698	63 628	61 940	57 820

CONSORT NT

Société Anonyme

Immeuble Cap Etoile
58, boulevard Gouvion Saint Cyr
75017 PARIS
RCS Paris 389 488 016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2018



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.

CONSORT NT

Société Anonyme

Immeuble Cap Etoile
58, boulevard Gouvion Saint Cyr
75017 Paris
RCS Paris 389 488 016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Consort NT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Consort NT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 9.6 « Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation du chiffre d'affaires à l'avancement, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

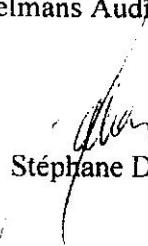
pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil



Stéphane DAHAN